... budget supplémentaire de 1900 s'équilibre par ... 378 fr. 70.

Il est approuvé à l'unanimité.

**Comptes et budgets de l'Hospice.** — M. le [illegible] ... n'ayant eu en possession aucun élément d'appréciation, je propose au Conseil de passer à l'ordre du jour.

M. Duboerg. — Vous êtes président, et on ne vous voit jamais aux réunions.

M. le Maire. — J'irai quand le Conseil y sera représenté.

M. Bonnier profite de ces paroles pour dire une bêtise ; c'est son habitude.

**Comptes et budgets du bureau de bienfaisance.** — Le maire, pour les mêmes motifs que le compte précédent, propose de passer à l'ordre du jour.

M. Deleu. — Vous êtes aussi le président.

Les élus de l'U. S. et P. adressent au Maire un tas de phrases dépourvues de bon sens.

M. le Maire, (à M. Duboerg). — Et d'abord, je n'ai d'ordres à recevoir de personne.

M. Deleu. — Allez! Allez!

M. le Maire. — Quant à vous, je vous défends de m'interrompre quand je parle, vous avez compris.

Le public murmure contre le peu de politesse du conseiller.

M. Bottome à M. Deleu. — T'as pas regardé à la glace, sacré patriote de mon c...

Cette verte apostrophe impose silence à M. Deleu.

**Pavage des carrefour de la rue Jeanne-d'Arc** — Le conseil adopte l'avis de la commission des travaux relatif au pavage du carrefour de la rue Jeanne d'Arc. La dépense est de 2.400 fr.; mais la commune ne doit payer que 615 fr. 88, le reste regarde les riverains.

M. Duboerg. — Ce rapport est encore incomplet.

M. le maire — Il n'y a que ce que vous faites qui est complet.

M. Lecrenir. — Il fait des progrès de jour en jour. L'année dernière il [illegible] rien dans les chiffres, et cette année, il compte admirablement.

M. le Maire. — Laissez le donc, ce n'est que de la pose et de la parade, il ne sait rien faire. (La salle se tord).

**Dépenses imprévues 1900-1901.** — Le conseil approuve les dépenses imprévues de 1900 qui sont de 22 fr. 75 et celles de 1901, qui sont de 150 fr. 36.

**Demande de la Société de publicité l' « Express ».** — Il est donné lecture d'une lettre de la société de publicité l' « Expres », demandant à remplacer la «Société de publicité» pour la location des écussons placés sur les réverbères. *Adopté.*

**Chemin 143.** — Le Conseil donne un avis favorable au plan d'alignement du chemin d'intérêt commun 143, allant d'Hem à Wambrechies.

**Contribution des portes et fenêtres.** — Le Conseil autorise le paiement des contributions des portes et fenêtres des maisons des instituteurs, ainsi que des bâtiments communaux.

**Débit de tabac du Torrein.** — Au cours de la séance du 17 mai dernier, le conseil avait émis le vœu, qu'un des deux bureaux de tabac de la Place soit déplacé et installé au Torrein.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet en date du 21 courant, *refusant* le déplacement de ce débit de tabac.

**Payements des charbons.** — Lecture est faite d'une lettre du fournisseur de charbon, demandant à recevoir tous les mois au lieu de tous les trois mois.

Le Conseil donne au receveur municipal l'autorisation de payer mensuellement.

**La question du chalet-bains.** — M. Lecrenier lit un rapport très complet qui porte sur trois points. Les fonds de dépense ; les plans de construction, les ressources. Après la lecture de ce long rapport, un silence règne dans la salle, la majorité qui, depuis huit jours, laissait des péti[illegible] qu'elle se proposait de faire de patin—c'est ce qui explique le nombreux public de vendredi, —reste muette, comme endormie par ce qu'elle vient d'entendre. C'est d'un comique achevé, le public se regarde en riant.

M. le Maire. — Il n'y a pas d'observation.

M. Dubourg, timidement. — Nous sommes opposés à la création des bains, nous voterons contre.

M. le Maire. — On ne passe de vous.

M. Kimpe à M. Duboerg — Et puis d'abord, on n'a pas à voir si vous êtes ici, à la fin, c'est ici comme à l'hospice pour nous.

M. Deleu parle au milieu du bruit.

M. le Maire. — M. Deleu, vous n'avez pas la parole, taisez-vous.

M. Duboerg. — Le chalet-bains ne fera rien.

M. le Maire. — C'est parce que ce n'est pas votre création, vous êtes jaloux.

On passe aux voix et le rapport de M. Lecrenier est adopté par la majorité.

M. Duboerg. — Question de programme.

M. le Maire. — L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

M. Deleu demande la parole et propose l'établissement d'un tronc dans la salle des mariages. Les clefs seront aux mains de l'administration et du bureau de bienfaisance. M. Kimpe déclare se rallier à cette proposition.

M. Fortier. — C'est moi qui fais la quête et on ne doit pas me suspecter.

M. Kimpe. — Il est juste qu'on puisse contrôler.

M. Fortier. — Oui, mais je demande que le contrôle ne soit pas fait par les membres du bureau de bienfaisance.

M. Duboerg. — Mais pourquoi ne pas faire comme à Lille et à Roubaix.

M. le Maire. — M. Dubourg, nous n'avons pas d'ordre à recevoir de vous. Il ne manquerait plus que ça, vous viendriez tout à l'heure nous dire comment il faut mettre le papier en place. [illegible]

Le vœu mis aux voix est repoussé.

M. Mullien revient sur la question des accotements, il voudrait que les riverains soient autorisés à combler les ornières qui s'y trouvent.

M. le Maire. — Cette autorisation leur sera accordée sur leur demande.

La séance est levée, il est dix heures.

*Défaut de balayage.* — Un procès-verbal a été dressé par le garde Delfortrie à la charge de M. Vanvelden Rémy, entrepreneur à Roubaix, pour défaut de balayage devant sa propriété, rue de la [illegible].

*Accidents du travail.* — Aux Aciéries du Nord, M. Jacquemant Eugène, âgé de 16 ans, ébarbeur, demeurant rue de la Fonderie, s'est donné un coup de marteau sur le pouce gauche en burinant.

— M. Verneeck Arthur, âgé de 26 ans, manœuvre, a eu le pied gauche contusionné par la chute d'un outil.

— M. Dujardin Oscar, âgé de 96 ans, raboteur, a reçu une paille de fer dans l'œil gauche, il en est résulté un abcès de la cornée.

*Ivresse et rébellion.* — Joly Arthur, âgé de 45 ans, colporteur, né à Rouen, sans domicile fixe, a été mis en état d'arrestation par le garde Roger, pour mendicité, ivresse et rébellion.

*Message.* — M. le Maire de Croix porte à la connaissance de ses administrés que [illegible] à partir du 1er juillet prochain, [illegible] de la commune, [illegible].

Les gardes verbaliseront contre ceux qui jetteront des ordures dans la rue.

## WATTRELOS

*Le feu dans une ferme.* — Vendredi soir, vers dix heures, le sous-brigadier Dumazy et le préposé des douanes Wautier, de garde au Pavé du Petit Tourcoing, aux Cinq-Baljons, aperçurent soudain une flamme courant sur la toiture d'une ferme Filpo-Dentreilige.

Les douaniers donnèrent l'alarme en tirant des coups de revolver, et les secours s'organisèrent [illegible] arrivés trop tard, toute la maison d'habitation ne formait plus qu'un brasier.

Des citoyens dévoués protégèrent le reste de la ferme et à dix heures et demie tout danger était écarté.

Les bâtiments incendiés [illegible]. Les pertes sont évaluées à 3.000 fr., dont 3.000 fr. pour le mobilier. Il y a assurance. [illegible] sur les lieux.

## WASQUEHAL

*Vol de lapins.* — Dans la nuit de vendredi à samedi, un important vol de lapins et de poules a été commis chez Mme Dutilleul, au hameau du Laurier.

# TOURCOING

## CONSEIL MUNICIPAL

*Séance extraordinaire du 28 juin*

(Suite)

### Compte administratif

Au nom de la commission des finances, M. Désiré Parsy donne lecture de son rapport sur le compte administratif du maire et compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 1900.

Après avoir constaté la parfaite concordance des deux comptes, M. le rapporteur passe en revue les articles principaux des chapitres des recettes ou des dépenses qui ont fourni des plus-value ou moins-value par rapport aux prévisions.

La récapitulation du compte accuse en ce qui concerne l'exercice 1900 :

| | |
|---|---|
| En recettes de toute nature. | 5.269.327.57 |
| En dépenses » » | 4.921.963.82 |
| Soit un excédent de recettes de | 347.363.75 |

Le reliquat de l'exercice 1899 étant de 438,917 fr. 73, l'excédent définitif de l'exercice 1900 est de 786,281 fr. 48.

Au moment de soumettre à l'approbation du Conseil l'adoption des délibérations réglementaires, M. le maire quitte la salle des séances comme le prescrit l'article 52 de la loi municipale, après avoir préalablement fait élire un président par l'assemblée.

Le choix du Conseil se porte sur M. Auguste Decoulombier, qui remercie ses collègues de la marque de sympathie qu'ils lui fournissent.

Les délibérations approbatives mises aux voix sont adoptées.

M. le président propose au Conseil d'émettre un vote de remerciements à l'adresse de M. le maire pour le zèle et le dévouement dont il ne cesse de faire preuve pour la défense des intérêts de la ville et la bonne gestion des finances municipales.

Le Conseil vote la motion qui lui est proposée par le président et qu'il accueille par des applaudissements.

M. le Maire rentre alors en séance et ravient occuper le fauteuil de la présidence.

M. Decoulombier l'informe de l'adoption du compte administratif et du vote émis par l'assemblée.

M. le Maire se déclare très sensible aux remerciements qui lui sont adressés et ajoute qu'il continuera à apporter le concours le plus empressé à l'administration de la ville. (Applaudissements).

#### Budget supplémentaire

C'est également M. Desiré Parsy, qui au nom de la commission des finances s'est chargé de la présentation du rapport sur le projet de budget supplémentaire communal pour l'exercice courant.

Le projet de budget présente :

| | |
|---|---|
| En recettes, une somme de | 3.985.961 68 |
| et en dépense | 3.917.495 08 |
| L'excédent de recette est de | 68.466 60 |

Vous voyez, Messieurs, dit le rapporteur, l'excédent que nous laisse le budget supplémentaire de 1901 est de peu d'importance si on le compare à celui que vous laissait le budget supplémentaire de 1900, lequel était de 99.537 francs 38.

Aussi, au nom de la commission des Finances, je vous engage, Messieurs, à apporter la plus grande discrétion dans les demandes de nouvelles dépenses, et de tenir autant que possible en réserve, le dit excédent pour faire face aux besoins urgents.

En conséquence, nous vous prions d'adopter le budget supplémentaire dans les conditions sus-indiquées.

M. le maire ajoute quelques observations à celles formulées par M. le rapporteur sur la nécessité de se montrer circonspects dans les dépenses, puis le budget est ensuite adopté chapitre par chapitre.

#### Liquidation de pension

Sur le rapport de M. Maertens, au nom de la Commission des Finances, le Conseil liquide à la somme de 265 fr. 84, le chiffre de la pension viagère à allouer à Mme Vve Leclercq, dont le mari était dessinateur au service des bâtiments et fixe à 102 fr. 24 le secours annuel à accorder aux deux enfants du 1er lit jusque leur quinzième année.

#### Course vélocipédique Tourcoing-Béthune

Au nom de la Commission des Finances, M. Jules Dassonville dépose le rapport sur la demande de subvention fourni par l'Union vélocipédique tourquennoise pour organisation en 1901 d'une course vélocipédique Tourcoing-Béthune.

M. Martin demande la parole et combat les conclusions du rapport. Il s'exprime en ces termes :

Je regrette d'avoir à combattre les conclusions du rapport de mon honorable collège et ami M. Dassonville, non pas dans un but tendanciel mais parce que j'estime qu'il y a exagération et que le rapport contient plusieurs considérations quelque peu exclusives.

Je ne puis admettre en effet que l'on supprime catégoriquement à une société à qui elle était allouée depuis 4 ans, et qui somme toute n'a rien fait pour la démériter, une subvention de 1000 fr. sous prétexte qu'elle organise une course de vitesse sur route de Tourcoing à Béthune.

On trouve aujourd'hui seulement que toutes les courses de vitesse sont dangereuses et occasionnent des accidents. Je ne le conteste pas pour les courses comprenant des automobiles ou motocycles. Or la course de Tourcoing-Béthune se fait sans motocycles uniquement par la traction humaine. Je ne pense pas que les simples vélos aient jusqu'à présent écrasé beaucoup de monde. L'argument tombe de lui-même. Au point de vue des coureurs, des sportmen, au sens strict du mot, je crois encore que l'assertion de l'honorable rapporteur est sujette à caution. Tous les sports ont leurs dangers, que ce soit la lutte, l'athlétisme, la natation et même les courses de chevaux (On rit). Tous ceux qui les pratiquent risquent aussi leur vie, cela n'empêche pas que la plupart de ces sports sont en honneur et qu'on les subventionne.

Maintenant en ce qui concerne l'intérêt que la course offre aux habitants, ici encore je me permettrai de ne pas être tout à fait d'accord avec le rapporteur. La course de l'année dernière a attiré dans notre ville quantité d'étrangers, la foule était considérable tant au départ qu'à l'arrivée et les cabaretiers de la Place et des rues parcourues ont fait bonne recette le jour de la course.

En outre, si vous voulez vous le rappeler, l'U V T a donné le lendemain avec une partie de la subvention un carrousel aux œufs qui a amené aux environs de la Grande-Place une grande affluence.

Au surplus, Messieurs, je ne vous cacherai pas que *je ne suis pas un chaud partisan de courses sur route*. Je préférerai de beaucoup que l'on fit comme dans certaines villes, où il est organisé des carrousels vélocipédiques.

Des renseignements que j'ai recueillis de divers côtés il résulte qu'il y a eu dernièrement à *St-Omer une fête vélocipédique qui a obtenu un* éclatant succès. La municipalité de Lille se propose de donner prochainement une grande fête de ce genre.

Il y aurait carrousel aux œufs, course d'obstacles, concours de machines fleuries, en un mot, toutes les attractions qui sont de nature à attirer dans une ville un grand concours de population étrangère et locale et à procurer du profit aux contribuables. Ne pourrions-nous pas faire la même chose. Il ne me semble pas que la course de Tourcoing-Béthune soit une condition *sine qua non* à l'obtention de la subvention et que l'U.V.T. ne se refuserait pas à donner avec la subvention qui lui serait accordée un ou plusieurs carrousels vélocipédiques.

Quel serait le montant de la subvention ? Après quelques considérations et fait valoir que récemment une subvention de 1000 fr. a été accordée aux sociétés colombophiles, il demande s'il ne serait pas possible, les finances de la ville ne permettant pas d'allouer 1000 fr. à l'U. V. T., de lui allouer 1000 fr. comme aux colombophiles.

Je ne puis être taxé de préférences, je ne suis ni amateur colombophile, ni cycliste. Je vous prie de vouloir bien prendre ma demande en considération et de voter la somme de 1,000 francs pour l'U. V. T., à l'effet d'organiser en ville cette année un ou plusieurs carrousels vélocipédiques.

M. Maertens, en qualité de membre de la commission des finances, tient à dire que c'est uniquement pour raison financière que la commission n'a pas pu allouer la subvention, sans décrier *le sport vélocipédique, comme le fait le rapporteur*. Plusieurs membres de la commission sont au contraire des partisans de ce sport et font de la bicyclette voir même de l'automobile.

M. Coppin appuie la proposition proposée *par M. Maertens*.

M, Flament, ajoint, se demande si actuellement la société n'accepterait pas une somme de 500 fr.

M. le Maire fait observer que cette somme avait d'abord été offerte puis refusée.

*M. Quivron est hostile aux vélos, animal domestique à usage des capitalistes, mais non aux rattacheurs.*

M. Maertens et plusieurs conseillers font observer à M. Quivron qu'il y a au contraire de nombreux ouvriers qui utilisent le vélo pour *se rendre ou revenir au travail.*

M. Delphin Dumortier dit que si l'on accordait une subvention de 1500 fr. à l'Union Vélocipédique, il demanderait en sa qualité de président d'une société de secours mutuels une subvention.

M. le maire dit : vous n'ignorez pas que les *sociétés de secours mutuels en particulier* jouissent ici d'un traitement de faveur qui ne se rencontre pas dans la plupart des autres villes.

Bref, les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées à la majorité.

*Affichage public.* — La commission des finances examine les propositions faites par la société d'affichage l' « Express » pour l'affichage public et en regard les titres de l'afficheur, M. Perrin, dont le traité arrive à expiration en décembre prochain.

Par l'organe de M. Auguste Decoulombier, la Commission des finances fait connaître qu'elle s'est prononcée en faveur du renouvellement du traité de l'afficheur actuel.

Le Conseil se range aux conclusions du rapport.

*A suivre.*

## Réponse de l'Administration

### au vœu tendant à la création d'un bureau de consultations judiciaires gratuites

Messieurs,

Dans la séance du 5 mars dernier, le vœu tendant à ce qu'il soit créé, à l'Hôtel de Ville, un cabinet de consultations judiciaires gratuites fut émis, pour ainsi dire, simultanément par nos collègues, MM. Voogt et Martin.

Bien que nous pensions que l'on se fait beaucoup d'illusions sur les services que peuvent rendre les bureaux de consultations judiciaires, nous avons déclaré que nous n'avions aucune hostilité contre ce vœu et que l'administration l'examinerait.

C'est du résultat de cet examen dont nous allons vous entretenir.

Toutefois, avant de nous expliquer à ce sujet, il convient de rappeler ce qui a été fait antérieurement.

I. Dans la séance du 30 août 1895, présidée par notre *honorable et regretté prédécesseur* M. Hassebrouck, nous déposâmes quelques vœux et notamment un qui se rattache à l'objet actuellement en question; aussi, personne ne sera étonné que, du jour où nous avons eu l'honneur d'administrer la ville, nous nous soyons préoccupé d'en assurer la réalisation.

Voici comment le procès verbal de cette séance le rapporte :

« Enfin, il (M. Bron) aborde une question qu'il qualifie de plus délicate, puisqu'il s'agit des attributions des membres de l'administration municipale, il prie le maire de l'accepter comme un désir qu'il exprime et de croire que dans sa pensée, il n'existe pas l'ombre d'un blâme envers l'administration. La mairie, dit-il, est la maison commune où chacun, peut venir s'adresser aux employés des divers services ; mais il existe des cas où l'intervention du maire ou de l'un des adjoints serait bien utile, sinon nécessaire. L'orateur sait bien que le maire et ses adjoints sont, pour ainsi dire, surtout M. le maire, presque constamment à la mairie à la disposition de tout le monde; cependant il croit qu'il serait bon que le public sût que chaque jour, à tel moment de la journée que l'administration choisirait, l'un de MM. les adjoints se tiendrait dans une salle spéciale, de l'Hôtel de Ville, pour y recevoir telles observations que l'on pourrait avoir à leur présenter en peu y venir chercher un conseil. Il ajoute qu'il est convaincu qu'une telle mesure serait très appréciée et goûtée des habitants. »

A la suite de ce vœu, bon nombre d'entre vous s'en souviendront sans doute, un adjoint, à tour de rôle, se tint chaque jour, dimanche excepté, à la disposition du public, de 3 h. à 5 h. du soir, et un avis en ce sens fût placardé et affiché, tant dans l'intérieur de la mairie que dans la ville.

II. De leur côté, dans la séance du 4 septembre 1896, nos honorables collègues, MM. Laveugle et Cocheteux et notre ancien collègue M. Farvacque, déposèrent le vœu suivant :

» Les soussignés, considérant que, pour venir en aide particulièrement aux ouvriers ainsi qu'aux petits commerçants et pour éviter, dans la mesure du possible, les frais de procédure et les dérangements toujours désagréables, forment le vœu qu'il soit installé à l'Hôtel-de-Ville, un cabinet de consultations judiciaires gratuites, à seule fin que toute personne ayant un litige à faire valoir ou à trancher devant les tribunaux, puisse avoir les renseignements nécessaires avant de s'engager dans des poursuites qui, souvent, deviennent onéreuses.

» Vu les services que l'objet de notre demande est appelé à rendre à la population, nous espérons, Messieurs, que vous voudrez bien la prendre en considération.

Signé: A. Laveugle, V. Cocheteux, Farvacque.

Qu'ils renouvelèrent à plusieurs reprises, mais qui, n'eut pas de suite sans doute, à cause des difficultés que l'on rencontre pour en assurer l'exécution.

*Comme nous vous le disions plus haut,* dès que vos suffrages nous eurent désigné pour succéder à M. Hassebrouck à la tête de l'Administration municipale, nous nous empressâmes de créer, à l'Hôtel-de-Ville, un bureau de renseignements administratifs et de consultations *gratuites*, qui *fonctionne* depuis novembre 1899.

L'employé chargé de ce service, — c'est le chef du secrétariat — reçoit toutes les demandes, satisfait à toutes les questions et fait pour les personnes illettrées ou insuffisamment instruites la correspondance qui peut nécessiter l'affaire qui les intéresse.

Certes, nous devons regretter que ce service gratuit ne soit pas utilisé, et trop souvent encore on reçoit à la Mairie des lettres adressées à diverses autorités par des ouvriers tourquennois et quelquefois dans la misère, pour la rédaction desquelles on a eu recours à des écrivains peu obligeants, mais le plus souvent rémunérés. Cela tient sans doute à ce qu'il est encore [illegible] insuffisamment répandu.

Pour le faire connaître, nous n'avons d'autre moyen que de donner la publicité possible au service [illegible] qui fonctionne depuis plus d'un an et demi ; ceux qui y auront recours se chargeront sans doute ensuite de la faire apprécier.

Une œuvre analogue, ayant un caractère privé, fonctionne déjà à Tourcoing sous le nom de *Secrétariat du peuple*. Nous ne pouvons que la voir d'un bon œil, comme tout ce qui est de nature à rendre service à nos concitoyens. Mais la concurrence n'est pas interdite en pareille matière, surtout si elle doit avoir pour résultat de réaliser un progrès, et si elle est bien dans le rôle d'une administration impartiale qui ne vise qu'à venir en aide aux Tourquennois sans aucune arrière-pensée d'ordre politique ou confessionnel, de mettre à profit le personnel instruit et dévoué qui est chargé de l'expédition des affaires, pour constituer une organisation qui réponde à tous les besoins,

Un examen réfléchi nous a amené à penser que le service du dimanche était insuffisant, et la bonne volonté des employés à qui nous avons fait appel nous permet de le rendre quotidien. Il a donc été convenu que, suivant les nécessités qui seront reconnues, un ou plusieurs employés se tiendront tous les jours à la disposition du public, après l'heure de fermeture des bureaux, c'est-à-dire à partir de 6 heures du soir pour fournir aux habitants de la ville toutes indications utiles, qu'il s'agisse de lettres à écrire, de démarches à faire ou de conseils à donner sur les formalités à remplir, de quelque nature qu'elles soient. Nous estimons qu'une demi-heure, chaque jour, de 6 h. à 6 h. 1/2, s'ajoutant aux 2 heures du dimanche, de 10 h. à midi, suffira pour faire face à toutes les demandes.

Nous rappelons à cette occasion, que pendant les heures d'ouverture des bureaux de la Mairie, de 9 h. à midi et de 2 h. à 6 h., chacun peut être exactement renseigné pour toutes les *affaires administratives, au Secrétariat*, à l'état-civil, au bureau militaire, au bureau des élections, à l'office sanitaire et d'une manière générale, dans tous les bureaux de la Mairie, suivant la nature de l'affaire qui l'amène à la Mairie.

*En ce qui concerne les affaires de police*, M. le commissaire central nous a également offert son concours obligeant. Il est superflu d'ajouter que l'administration municipale, représentée par le Maire ou par l'un de ses adjoints et, en leur absence, par le secrétaire général de la *Mairie, se tient à la disposition du public*, tous les jours, de 11 h. à midi.

Nous pouvons conclure que, si *certains de nos* concitoyens prétendaient ne pas trouver à la mairie les conseils ou l'appui dont ils auraient besoin, c'est qu'ils le voudraient bien.

Reste la dernière partie de cette *organisation* : celle qui a fait l'objet des derniers vœux et qui est relative aux consultations judiciaires.

Si nous n'avons pas pris les devants et si nous sommes obligés encore aujourd'hui de faire *quelques réserves*, c'est que la matière est *fort* délicate. S'il s'agit de procès d'intérêts, de différends entre particuliers, nous n'avons pas le droit d'oublier qu'il y a deux parties en présence et il est bien difficile, pour un service municipal, de prendre la défense de l'un et de combattre l'autre. *Il ne peut donc être question* que de donner à nos concitoyens des consultations de droit et le plus souvent des bons con*seils pour leur éviter de s'engager dans des dif*ficultés judiciaires qui se traduiraient peut-être par des procès longs et onéreux.

*Vise-t-on particulièrement les contestations* judiciaires que peuvent entraîner les accidents du travail ou les difficultés d'interprétation de règlements d'ateliers? Nous nous empressons de faire connaître aux ouvriers qu'ils trouveront tous les renseignements nécessaires au *bureau* de l'inspecteur du travail. *Ce fonction*naire consciencieux se fera un devoir de leur faire connaître leurs droits et de leur donner un bon conseil, s'ils veulent bien le consulter à la mairie où il sera à leur disposition chaque jour de neuf heures du matin à midi, excepté les dimanches et *jours fériés*.

Les réserves étant faites sur la portée de l'organisation des consultations judiciaires, nous nous déclarons en mesure de faire donner à la Mairie, aux personnes *indigentes* ou ne disposant que de modestes ressources, les renseignements et conseils dont elles pourront avoir besoin, surtout quand il ne s'agira que d'intérêts d'une importance limitée et de questions relativement simples pour lesquelles l'intervention d'un employé initié au droit usuel et au courant des formalités de procédure suffira.

Pour le surplus, c'est à dire pour les affaires d'ordre judiciaire plus compliquées, l'employé du bureau des contributions apprécierait les cas où l'intervention d'un consultant plus autorisé serait nécessaire et son rôle se bornerait dans ces cas, à servir d'intermédiaire.

Faut-il, à cet effet, recourir aux bons offices d'un avocat consultant ? Nous ne nous y refuserions pas et nous pouvons même dire que les concours gracieux ne nous manqueraient pas. Bien mieux, ils nous ont été offerts et il sera loisible à chacun de les mettre à profit.

En effet, MM. les juges de paix de Tourcoing qui sont très obligeants, reçoivent bien volontiers les personnes qui désirent les consulter et nous ont autorisés à en faire part au public.

En particulier, voici ce qu'on peut lire dans une lettre que M. Merchier, juge de paix des cantons Nord et Nord-Est de Tourcoing, nous écrivait en octobre dernier :

Tous les matins, sauf le dimanche et les jours où mon service m'en empêche (appositions de scellés, enquêtes accidents, etc. je viens passer mes matinées au bureau de la justice de paix des cantons Nord et Nord-Est. J'espère que peu à peu les habitants nécessiteux de Tourcoing viendront m'y trouver lorsqu'ils auront besoin de conseils. Mon bureau deviendra dès lors une sorte de bureau de consultations gratuites.

Comme vous le voyez, l'offre de M. Merchier dénote un homme de cœur *aimant à rendre service aux humbles et aux malheureux.*

Nous ne saurions trop remercier le signataire de cette lettre et son collègue qui est dans les mêmes dispositions, du concours qu'ils nous offrent pour compléter notre service de consultations et le conseil pourra conclure de ces explications détaillées que satisfaction complète sera donnée aux vœux formulés.

Le public, de son côté, saura qu'il peut s'adresser en toute confiance au personnel chargé de le renseigner, avec la certitude de recevoir bon accueil et bon conseil. C'est ce que nous nous proposons de lui faire connaître par une affiche explicative. Si, comme nous n'en doutons pas, les vues du Conseil municipal sont conformes à celles que nous venons de lui exposer.

## CAMBRIOLAGE

### de la gare de Tourcoing-les-Francs

Dans la nuit de samedi un cambriolage audacieux rappelant celui opéré il y a quelque temps à la gare de Croix, a été accompli dans les bureaux de la gare de Tourcoing-les-Francs.

Les malfaiteurs, pénétrèrent d'abord dans les bureaux sans doute à l'aide d'une fausse clef car ils n'ont pas laissé de traces d'effraction, puis ils s'attaquèrent au coffre-fort scellé au mur et qu'ils arrachèrent au moyen d'une forte pince-monseigneur.

Le coffre fut ensuite porté dans le hall aux marchandises et défoncé à l'aide d'un cric appartenant à la Compagnie.

Dans le coffre-fort les voleurs ne trouvèrent qu'une somme de 2 fr. 50. Dans le bureau ils fracturèrent également un tiroir de la table des employés et enlevèrent de 7 à 8 fr., de sorte que le vol atteint environ 10 fr.

M. Perenne, chef de gare à Tourcoing-les-Francs est parti en congé la veille, et l'intérim est fait par M. Grenier, qui appartient au service de l'inspection générale à Lille. M. Grenier loge chez les époux Petillon, cabaretiers, rue des Francs. Or, la même nuit, les mêmes malfaiteurs, à n'en pas douter, pénétrèrent par escalade et effraction dans la maison des époux Petillon. Espéraient-ils trouver dans le comptoir l'argent de la gare que le chef de gare intérimaire y aurait apporté pour être plus en sécurité.

Pendant cette opération, les malandrins renversèrent des bouteilles et des verres, et, effrayés par le bruit qui devait donner l'alarme, ils prirent la fuite. Mme Pétillon avait en effet entendu et s'étant levée, aperçut sa porte ouverte.

Une somme de 1 fr. environ en monnaie de billon que renfermait seulement le comptoir n'a pas été enlevée.

Une enquête est ouverte par M. le Commissaire de police du 2e arrondissement.

L'employé qui ferma les portes de la gare s'est retiré vers 10 heures 40. Une personne gardant les appartements de M. le chef de gare n'a rien entendu.

**Avis aux cyclistes.** — M. Gustave Duforest, 27, Grand-Place à Tourcoing, a l'honneur d'informer le public qu'il vient de créer de concert avec M. Théophile Verbrugge, ancien ouvrier de la maison Thomas-Delvoye, un atelier de construction et de réparations de vélos. Vente de toute bonne marque.

**Avis** — MM. Jean-Baptiste et Louis Grau, négociants en vins, 19, rue Fidèle-Lehoucq, à Tourcoing, donnent conseil aux débitants de Tourcoing de se présenter le 30 courant à la grande réunion générale qui doit avoir lieu à 3 heures précises, à l'Hippodromme lillois, rue Nicolas-Leblanc. Ordre du jour : licence et droits sur l'alcool.

**Fanfare les Intimes.** — *Bénédiction du drapeau.* — Pour se conformer à un usage constant et immémorial, la fanfare « Les Intimes » se fera entendre aujourd'hui dimanche, à la messe de 10 h., en l'église St-Louis, à l'occasion de la bénédiction de son nouveau drapeau, gracieusement offert par des personnes dévouées à la société.

A cette occasion, elle exécutera les morceaux ci-après :

L'Eclair, ouverture. — Rigoletto, grande fantaisie (Verdi).

**Syndicat des ouvriers charpentiers-menuisiers.** — *Les syndiqués* sont priés d'assister à la réunion trimestrielle qui aura lieu le lundi 1er juillet, à 6 h. 1/2 très précises du soir. (Siège, rue de la Paix, 19.)

Ordre du jour : Situation de la caisse — Communications importantes pour le 14 juillet — Questions diverses.

**Musique municipale.** — *Notre musique municipale* doit donner aujourd'hui 30 juin, à 5 h. de l'après-midi, dans le magnifique Parc Royal de Courtrai, près la Lys, un grand concert auquel ils ont invité leurs membres protecteurs et honoraires. Nul doute que notre harmonie n'obtienne un immense succès.

La musique donnera un concert sur la place Thiers, à Tourcoing, le dimanche 7 juillet à 5 h. et le 14 juillet, Grande-Place, à 11 h. 1/2.

**Société de tir et d'instruction militaire des Anciens Sous-officiers de Tourcoing.** — Les sociétaires sont informés qu'il y a assemblée générale mensuelle, le lundi 1er juillet 1901, à 8 heures du soir, au local, café du Centre.

La commission compte sur la présence de tous les membres pour diverses communications qui leur seront données.

## MOUVAUX

*Accident de travail.* — Une ouvrière de filature, Mlle Verchore Marie, âgée de 24 ans, occupée chez MM. Lorthiois frères, fabricants *d'ameublements à Mouvaux, s'est fait une entorse* au pied droit en marchant sur un bobinot.

Le docteur Leduc a prescrit un repos de 10 jours.

## MARCQ-EN-BARŒUL

Vendredi soir des ouvriers, en revenant de leur travail, ont retiré du canal, près du « Pont Rouge », le cadavre d'une jeune fille paraissant âgée de 18 à 20 ans, vêtue d'un corsage grisâtre et d'une robe rouge, elle porte des souliers à brides et des bas noirs. Le cadavre a été transporté à la morgue de Marcq-en Barœul où M. le docteur Duray est allé constater le décès.

*Vol.* — Dans la nuit de vendredi à samedi un vol a été commis au préjudice de M. Mackou, cabaretier au hameau du Quesne. Les malfaiteurs ont pénétré dans l'habitation par une fenêtre et ont enlevé 1 litre de rhum.

Dans la même nuit un vol de poules et de lapins a été commis dans une maison située non loin de là, mais se trouvant sur le territoire de Wasquehal. Une enquête est ouverte.

## LANNOY

### WILLEMS

*La fraude.* — Hier matin, la douane a mis en état d'arrestation le nommé Jules Lelièvre, âgé de 21 ans, peigneur, demeurant rue Dampierre, à Roubaix, porteur de 60 kilogs de tabac de moravie.

DUBONNET
VIN TONIQUE & APÉRITIF
AU QUINQUINA
GRAND PRIX 1900

## GUICHET DES RENSEIGNEMENTS

Réponses gratuites à toutes questions demandées par écrit

*Austerlitz-Tourcoing.* — C'est défendu par arrêté préfectoral en prévision des contestations qui peuvent surgir entre les joueurs et des attroupements qui en résulteraient.

## La Journée du Dimanche

### A ROUBAIX

Mairie. — Les bureaux sont fermés. L'Etat-civil est ouvert jusqu'à midi. — Consultations judiciaires de 9 heures à midi.

Caisse d'épargne. — Caisse postale à tous les bureaux de postes, ouverte jusqu'à une heure. Caisse d'épargne de Roubaix, 5, rue de Chateau, ouverte pour les dépôts de 9 à 11 h. du matin ; pour les remboursements à 11 h. 1/2.

Parc Barbieux. — A 5 heures, concert par la Fanfare Delattre.

Canal du Blanc-Seau. — Régates internationales du cercle l'Aviron.

### A TOURCOING

A 5 h. du soir, place Thiers, concert par l'Harmonie du Grand-Plaisir.

A 5 heures, à la Croix-Rouge, concert par l'Harmonie de la Croix-Rouge.

## Programme des Spectacles et Concerts

### VILLE DE ROUBAIX

Concerts publics. — Voici le programme des concerts publics qui seront donnés par la Fanfare Delattre, le dimanche 30 juin, de 5 à 7 heures, au Parc de Barbieux, et le jeudi 4 juillet, à 8 heures et demie du soir, sur la place de la Liberté :

1. Le Tribut de Zamora, marche militaire, Gounod — 2. Carmen, fantaisie, Bizet — 3. L'Olympienne, polka exécutée sur trombonne à coulisses, par M. Forpet, Mullot — 4. Les Gais des manœuvres, fantaisie militaire : a) Le Départ et chanson de route ; b) La Halte. Repos avant la bataille ; c) La Bataille, G. Gaillemont — 5. Cortège bailet, L. Montagne — 6. Evian, polka pour piston par M. G. Bauwens, Décleq — 7. L'Etoile du Nord, ouverture, Meyerbeer.

### VILLE DE TOURCOING

Concerts publics d'été. — L'Harmonie du Grand Plaisir exécutera le dimanche 30 juin 1901, à 5 heures du soir, sur le kiosque de la place Thiers, les morceaux suivants :

1. La conquête de Lisieux, Ménard — 2. Rêve sur l'Océan, ouverture, Marsal — 3. Le Voyage en Chine, fantaisie, Bazin — 4. [illegible] — 5. Fantaisie sur Faust, [illegible] — 6. Diane, polka pour piston, soliste M. Bernard Dige.

L'Harmonie de la Croix-Rouge et la Chorale l'Écho de la Frontière, [illegible] le dimanche 30 juin, à 5 heures du soir, sur la place de la Croix-Rouge, les morceaux suivants :

L'Harmonie de la Croix-Rouge

1. Crépin-Ville, Guillemant — 2. Ouverture de concert, Gariner.

La Chorale l'Écho de la Frontière

3. La Fête du Faubourg, Saintis — 4. Dans la Forêt, C. Petit.

L'Harmonie de la Croix-Rouge

5. Belle Rose, E. Waldteufel — 6. Lucrèce Borgia, soliste M. A. Destombes, Donizetti.

La Chorale l'Écho de la Frontière et l'Harmonie de la Croix-Rouge

7. Chœur des soldats de Faust, Gounod.

## Etat Civil de Roubaix

Du 29 juin

Naissances. — Maurice Meersman, rue de Parc 9 — Julien Verstraete, rue Blanchemaille — Amélie Maes, rue de Tourcoing, cité Saint-Pierre 7 — Maria Hendrikx, rue Blanchemaille — Suzanne Weymans, rue de la Paix 44 — Robert Duprez, place du Commerce 8 — Raymonde Bourlet, rue de Rome, cour Rogier 11 — Irma Bertem, rue Archimède 43.

Décès. — Emile Dubart, 10 mois, r. de la Vigne 57 — Anna Vivrat, 10 heures, rue de Naples 18 — Rosine Decamiere, 9 mois, rue Leverrier, cour Bernard Spriet 13 — Léon Wilfart, 28 ans, r. Decrême 88 — Amélie Maes, 3 heures, r. de Tourcoing cour Saint-Pierre 7.

## Etat-Civil de Tourcoing

Du 29 juin

Naissances. — Vitkovsky Georges, rue Cour-Joyeux 12 — Honoré Léon à la Maternité.

Mariages. — Remy Delcour, 27 ans, maçon et Jeanne Maertens, 20 ans, soigneuse — J.-B. Leclercq 24 ans, peintre et Pauline Vienne, 20 ans, [illegible] — Joseph Ringotte, 30 ans, [illegible] Soyez, 34 ans, ménagère — Joseph Vanoeveren, 26 ans, brossier et Angeline Bouillé, 22 ans, bobineuse — Jean Vanreux, 20 ans, négociant et Marguerite Vienne, [illegible] — Pierre Vyvaere, 26 ans, [illegible] et Marie Mariëtte, [illegible] ans, ménagère.

Publications de mariages. — [illegible]

SCEPTICISME
MODERNE
Pourquoi nier la lumière?

Mon dernier article sur quelques récents progrès de la science, notamment sur la possibilité de produire et de faire repousser les cheveux tombés m'a valu une avalanche de lettres.

De toutes parts, on écrit : « Le remède de la calvitie est-il donc vraiment trouvé? Nous n'osons pas croire aux résultats merveilleux que vous proclamez ; n'est-ce pas une réclame que vous avez voulu faire à la Sève capillaire du professeur Busch? »

Allons! voilà bien le scepticisme moderne! On ne peut plus proclamer une découverte, rendre hommage aux travaux d'un éminent savant comme le docteur Busch, constater les résultats obtenus à force de patience, prouvés déjà d'ailleurs par des milliers d'attestations authentiques et irréfutables sans être accusé aussitôt d'avoir été payé. Eh bien, je le déclare sur l'honneur, je n'ai pas touché un centime pour l'article que j'ai écrit l'autre jour.

Si j'ai relaté les résultats étonnants que donne la Sève capillaire Busch pour arrêter la chute des cheveux et les faire repousser, à tout âge et quelle que soit l'ancienneté du mal, c'est que, comme saint Thomas, j'ai vu et touché ; c'est d'ailleurs que ce produit est conçu sur des bases nouvelles, absolument scientifiques et rationnelles.

A tous les chauves, à tous ceux dont les cheveux tombent ou sont rongés par des pellicules, dont le cuir chevelu est atteint d'affections plus ou moins graves, j'ai dit : Voilà les récentes découvertes de la science en ce qui touche la régénération, l'entretien, la beauté du système pileux ; voilà les résultats que donne la Sève capillaire du docteur Busch, composée d'après ces derniers progrès. Écrivez-lui votre cas en allez à son laboratoire, 10, rue des Bons-Enfants, à Paris, il vous donnera gratuitement le moyen de retrouver en peu de temps votre chevelure.

Mais que mes lecteurs profitent ou non de mon conseil, je n'en aurai pas un cheveu de plus ou de moins sur la tête.

Docteur H. MARCELLIN.

L'ART de GUÉRIR
par
LE DERMOTHÉRAPISME
Electro-Végétal

Tel est le titre de l'ouvrage qui vient d'être publié sur l'admirable découverte de l'Académie Dermothérapique.

L'étude de chaque groupe de maladies, appuyée de faits de guérison d'une rigoureuse exactitude, atteste la puissance curative du Dermothérapisme qui dispense de l'usage des drogues empoisonnées.

Cette importante brochure est envoyée gratuitement par le Directeur de l'Académie Dermothérapique, 40, Rue de Clichy, à Paris, à toutes les personnes qui en font la demande ; elle est indispensable à tous ceux qui souffrent et qui veulent guérir, quelle que soit la nature de la maladie.

Docteur Morlier, 148, rue de Lannoy. — Consultations gratuites tous les jours, de 2 heures à 3 heures.

MALADIES de l'ESTOMAC. — Poudre digestive du Docteur Morlier, Pharmacien de 1re classe, 148, rue de Lannoy, Roubaix.

[illegible]

HOTEL & DINER du PRINTEMPS

[illegible]

Pilules Suisses. Exiger la timbre de l'Etat.

IMPERMÉABLES
PNEUMATIQUES
Tuyaux d'Arrosage
CAOUTCHOUC
MANUFACTURE DE CAOUTCHOUC
J. De la Royère fils
[illegible]

Le gérant : A. LECLERCQ.